

# AVIS N° 256 - 2022 / BRVM / DG

## ORANGE CÔTE D'IVOIRE

### PREMIERE COTATION

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la première cotation de la société **ORANGE CÔTE D'IVOIRE**, admise au Premier Compartiment du marché des actions, aura lieu le vendredi 30 décembre 2022.

La société **ORANGE CÔTE D'IVOIRE** est une société anonyme à participation financière publique avec Conseil d'Administration. Elle est régie par les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique. Son siège social est situé à Cocody, Riviera Golf, Boulevard de France, Immeuble Orange Village 11 BP 202 ABIDJAN 11, Tél. : (225) 27 21 23 91 29  
Courriel : [secretariatdg.oci@orange.ci](mailto:secretariatdg.oci@orange.ci), site web : [www.groupe.orange.ci](http://www.groupe.orange.ci).

La Société **ORANGE CÔTE D'IVOIRE** a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- L'étude, la réalisation, la maintenance, l'exploitation ou la gestion de tout système, équipement ou service dans le secteur des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ainsi que dans tous autres domaines impliquant ce secteur ;
- L'acquisition, l'obtention ou l'exploitation de tout droit, concession, licence ou privilège nécessaire à la poursuite des objectifs ;
- La fusion par quelque moyen que ce soit, avec toute société ou entreprise particulière de télécommunications ou autres ;
- La prise d'intérêts ou la participation, par tous moyens, dans toute société ou entreprise créée ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet ;
- Et généralement, toute opération commerciale industrielle, mobilière, immobilière ou financière pouvant se rattacher à l'objet.

Le projet de cession d'une partie de sa participation au capital d'**ORANGE CÔTE D'IVOIRE** a été initié par l'Etat de Côte d'Ivoire, avec les objectifs suivants :

- Promouvoir l'actionnariat populaire et partant diversifier ledit actionnariat ;
- Contribuer au développement du marché boursier sous-régional ;
- Maximiser les recettes de l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- Garantir la transparence de l'opération de cession ;

- Accroître la notoriété d'Orange Côte d'Ivoire auprès de la communauté financière et du grand public.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée Générale des actionnaires, tenue en date du 30 septembre 2022, a décidé de réaliser, à travers une Offre Publique de Vente (OPV), la cession de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix mille deux-cent-sept (14 990 207) actions sur le marché financier de l'UMOA.

La diffusion des 14 990 207 actions ORANGE CÔTE D'IVOIRE dans le public ont eu lieu du 05 au 07 décembre 2022, au prix de 7 600 FCFA par action pour le personnel ivoirien éligible du groupe ORANGE CÔTE D'IVOIRE et 9 500 FCFA par action pour toutes personnes autres que celles de la première catégorie. La procédure d'introduction qui sera retenue pour la première journée de cotation est la procédure ordinaire.

Ainsi, le premier cours de négociation sera déterminé par la confrontation des ordres d'achat et de vente avec un cours de référence fixé à 9 500 FCFA.

Le symbole adopté pour les transactions sur le titre est : **ORAC**.

La Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) est responsable de l'introduction en bourse des actions **ORAC**.

Les investisseurs qui désirent consulter la Note d'Information ou obtenir plus d'information sur la société ORANGE CÔTE D'IVOIRE sont priés de communiquer avec la SGI EDC INVESTMENT CORPORATION, 01 BP 4107 Abidjan 01 Côte d'Ivoire, Tél : (225) 27 20 21 10 44, Fax : (225) 27 20 21 10 46.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son Siège, les Antennes Nationales de Bourse ou les différentes SGI installées dans les pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 23 décembre 2022

**Pour le Directeur Général de la BRVM,  
Le Directeur du Département des  
Opérations et des Systèmes  
d'Information,  
Chargé de l'Interim**



**Moussa DAVOU**

